

Le 18 octobre 2024

Réponse à Streetpress

Au vue de la façon dont l'interview, dont m'avait gratifié Samy Hage (auteur de l'article censé la reproduire) fut traduite, je dois remettre dans leur contexte précis les allégations qui y sont décrites.

Tout d'abord, je suis qualifiée de « proche de Civitas groupe catho intégriste », et d'extrême droite.

Je me suis déjà expliquée, dans une réponse au journal Libération, en précisant être intervenue deux fois, en 2018 et 2020, à la Fête du Pays Réel ; j'ai aussi été interrogée par Alain Escada, le président de feu Civitas, une ou deux fois à des occasions n'ayant rien à voir avec Civitas. Outre le fait, très désagréable, de devoir justifier le moindre de ses actes, les lecteurs doivent se poser la question de savoir si deux interventions non consécutives à deux ans d'intervalles, peuvent me qualifier de « proche » de Civitas ?

Ensuite la phrase entre guillemet qui m'a été reprochée (« Aujourd'hui, on peut avorter à neuf mois, c'est un assassinat ») n'a pas été discutée « autour d'une assemblée qui acquiesce » mais en tête à tête avec l'auteur de l'article qui m'interviewait, alors que quelques personnes nous entouraient.

Sur le fond, il n'était pas question de confusion mais, tout au contraire, de contextualisation et donc de clarification ! Cette phrase s'inscrivait dans le contexte où j'expliquais à l'auteur de l'article que le Droit, au sens propre du terme (qui, certes, n'est plus respecté), avait pour unique vocation et pour seule légitimité, de régler les relations entre les différents membres d'un groupe politique (d'un État, d'une Nation). Autrement dit, le Droit a pour objet de réguler les relations des différents membres du groupe les uns avec les autres et n'a pas vocation à entrer dans l'intimité des gens (les chambres à coucher, les salle de bains ou les cuisines...). Ainsi, expliquai-je, le Droit gère la famille car la famille est le premier lieu d'accueil de l'enfant, lequel est toujours – jusqu'à preuve du contraire - issu d'un homme et d'une femme. A ce titre, l'homosexualité, par exemple, ai-je précisé à l'auteur de l'article, est une pratique qui n'a pas vocation à être prise en compte par le Droit.

J'ajoute que lors de mon exposé du matin devant une salle pleine, donc bien avant l'interview litigieuse (qui eut lieu l'après-midi), j'ai aussi expliqué que la vie n'était plus « au centre du Droit » ce qui, en soi, révèle un très grave dysfonctionnement du Droit et de la Société politique dans son ensemble. Pour illustrer le fait que la vie n'était plus au centre des préoccupations du Droit j'ai, notamment, évoqué le fait qu'une femme était désormais - depuis la loi dite « bioéthique » - autorisée à avorter au neuvième mois, en cas de « détresse psychosociale » dont les critères ne sont pas juridiquement précisés ! Est-il besoin de préciser qu'un bébé de neuf mois est parfaitement viable et qu'il est en conséquence déjà « vivant » ? Aussi, ce nouvel expédient légal illustre à la perfection le fait que le respect de la vie n'est plus au centre des préoccupations du Droit.

Décontextualiser mes propos et mes actes comme le fait l'auteur de l'article relève de méthodes, devenues usuelles bien que fort peu démocratiques, de la presse subventionnée qui visent à polariser la Société de façon à monter artificiellement le corps social contre lui-même et ainsi laisser en paix ceux qui nous dirigent réellement.